



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 341

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160613

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Accueil des élèves du collège de Jean Dasté à la cantine de l'école Montchovet - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 341

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160613

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Accueil des élèves du collège de Jean Dasté à la cantine de l'école Montchovet - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Une convention est signée depuis l'année scolaire 2012-2013 avec le collège Jean Dasté et le Département de la Loire afin de définir les conditions d'accueil des collégiens à la cantine de l'école Montchovet.

Une trentaine de collégiens déjeunent chaque jour à la cantine. Les repas sont fabriqués et livrés par le délégataire, la société Elior

□ **Motivation et Opportunité :**

L'accueil des collégiens à la cantine de Montchovet est effectif depuis de nombreuses années mais il était apparu nécessaire de formaliser les modalités d'accueil de ces élèves et de prévoir le versement d'une contribution financière aux coûts de fonctionnement de la ville.

Il convient de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2016-2017.

□ **Contenu :**

Le collège Jean Dasté commande le nombre de repas nécessaire la veille avant 12h et assure la surveillance de ses élèves durant le temps de présence à la cantine.

Il verse à la Ville de Saint-Etienne une contribution financière par repas correspondant notamment :

- au prix du repas que facture le délégataire à la Ville de Saint-Etienne
- à l'usure du matériel et son entretien
- à la rémunération du personnel de la collectivité

Le tarif de 6,90 €par repas est inchangé par rapport à l'année dernière.

La ville facture les repas au collège à terme échu deux fois par an.

Le Département de la Loire prend en charge la différence entre le tarif du ticket-élève départemental, soit 3,80 €pour 2016/2017, et le coût du repas établi par la Ville.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint Etienne

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : 16 440,00 €(coût facturé par le délégataire pour 3 000 repas prévus). dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	16.440€					Recettes : 20.700 € (dont 11.400 € financé par le collège et 9.300 € par le Département)
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville, le collège Jean Dasté et le Département de la Loire
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au dossier

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	BP 2016 et 2017 -Chapitre 75 – Article 758 et Chapitre 011 - Article 60623
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Samy KEFI-JEROME